

# La préfecture s'en prend aux constructions littorales



La construction du littoral réunionnais s'est faite dans un cadre législatif changeant. Ce qui explique, parfois, des constructions proches de la mer (photo d'illustration/LLY).

**AMÉNAGEMENT.** Des propriétaires de villa à Trou d'eau et à Saint-Gilles ont reçu des PV de grandes voiries pour une occupation supposée illégale du domaine public maritime. Leur cas a été soumis, hier, au tribunal administratif.

"Le contentieux peut aller très loin." Me Moutoualagin ne s'y est pas trompé, hier matin, au tribunal administratif de Saint-Denis. Si le PV de grande voirie, dressé par des agents de la Deal, devait être confirmé par la justice, alors de nombreux propriétaires du littoral saint-paulois auront sans doute du souci à se faire.

L'histoire débute en 2021 quand le propriétaire d'une maison située sur le littoral de Saint-Gilles-les-Bains contacte, voulant bien faire, la Deal (*Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement*) avant de reconstruire un mur d'enceinte. Sur place, les agents constatent de multiples irrégularités : un mur de clôture long de 5,20 mètres et une barrière en fer sur laquelle est inscrite "propriété privée", une terrasse d'environ 10 m<sup>2</sup> ainsi qu'une rampe en béton sont situés, selon eux, sur le domaine public maritime. Or, la loi est claire : "Nul ne peut bâtir sur le domaine public maritime ou y réaliser quelque aménagement ou quelque ouvrage que ce soit sous peine de leur démolition, de confiscation des matériaux et d'amende."

Ce dossier heurte un fantôme, celui de l'ancien chemin de fer réunionnais (CFR) dont certaines par-

celles ont été vendues dès la première moitié du XXe siècle. Dans ce cas précis, les différentes parcelles concernées ne font pas partie de l'emprise du CFR, estime le rapporteur public qui considère ainsi que l'infraction est caractérisée. Certes, a-t-il reconnu, le plan glissé au dossier par l'État est un vieux document "rapiécé au ruban adhésif." Mais il suffirait à démontrer que les constructions litigieuses sont bien situées sur le domaine public maritime.

## LE FANTÔME DU CHEMIN DE FER

Le rapporteur public a demandé 200 euros d'amende pour les copropriétaires et surtout la destruction des constructions litigieuses. Un avis auquel ne s'est logiquement pas associé l'avocat de la défense. M<sup>e</sup> Moutoualagin a jugé la fameuse carte rapiécée comme "une carte de pirate" qui "ne correspond pas à la réalité". "Si l'État dit que les constructions sont sur le domaine public maritime, qu'il apporte ses propres documents", a-t-il tempêté. Le juge a mis l'affaire en délibéré.

Le second dossier soumis est plus complexe. Plus explosif, aussi. Il concerne trois propriétés situées à Trou d'eau. La préfecture leur reproche non seulement de boucher un chemin des pêcheurs, ces accès à la mer piétonniers longeant des

propriétés, mais aussi de s'étendre illégalement sur la plage. Au-delà de l'amende possible de quelques milliers d'euros, ce sont les conséquences sur les biens immobiliers. Si le tribunal va dans le sens de la préfecture, faudra-t-il détruire des constructions ? Et surtout, les multiples propriétés voisines seront-elles menacées ?

## MILLEFEUILLE ADMINISTRATIF

Mais le sujet est complexe. D'autant que, dans le cas des parcelles concernées, hier, les premiers actes de vente datent de 1936 et 1949. Le bornage n'a pas non plus changé depuis les années 60.

À charge, le rapporteur public note que le chemin des pêcheurs apparaît déjà sur l'arrêté de 1878 qui définit les 50 pas géométriques, cette bande littorale large de 81,20 mètres sur laquelle nul ne peut construire. Enfin, théoriquement. "Les actes évoquent une servitude de passage pour la petite pêche", précise-t-il. Car, dès 1922 et surtout en 1955, les 50 pas géométriques perdent leur caractère inaliénable. L'État a le droit de vendre ces parcelles à proximité immédiate de la mer. Ce qu'il fait en cédant abondamment des parcelles du CFR. Pendant 30 ans, le littoral se développe et se construit en toute légalité. La servitude tombe dans l'oubli. Ce n'est qu'en

## AUX ROCHES NOIRES, UNE TERRASSE SUR LE DPM

Entre la plage des Roches Noires et l'esplanade, il existe des constructions directement menacées par la houle. Un immeuble a ainsi eu l'autorisation préfectorale de se protéger en installant de multiples sacs de sable. Un de ses voisins a, lui, construit une partie de sa terrasse et un mur d'enceinte directement sur le domaine public maritime (DPM) selon le constat fait par les agents de la préfecture. L'analyse a été validée par le rapporteur public qui a reconnu que les constructions se situent "sans contestation sur le domaine public maritime de l'État." Il a demandé une amende de 1 500 euros et la destruction du mur. L'avocat du mis en cause a déploré la faiblesse des pièces justificatives de la préfecture, une photo aérienne et un dessin géométrique.

1986 que la loi littorale sanctuarise, partout sur le territoire national, l'accès à cette langue de terre. C'est toute la difficulté pour la justice d'y voir clair dans un millefeuille administratif et d'anciens textes législatifs spécifiques aux Outre-mer. Le rapporteur public ne s'y est d'ailleurs pas trompé. Il a estimé que le juge du tribunal administratif n'était pas compétent pour trancher le litige opposant l'État aux propriétaires des terrains, arguant d'une possible prescription acquisitive, qui permet d'acquérir un bien par son usage et sans titre spécifique.

Les avocats de la défense, M<sup>e</sup> Dodat, M<sup>e</sup> Mardenalom et M<sup>e</sup> Doulouma, ne l'ont pas démenti. D'autant que, comme l'a rappelé

M<sup>e</sup> Doulouma, ce dossier ressemble, à s'y méprendre, à l'arrêté Kichenin dans lequel le Conseil d'État a reconnu, en 2001, qu'une grande partie de la plage de Trou d'eau, achetée avant 1986, est un terrain... privé. L'affaire a aussi été mise en délibéré.

JEAN-PHILIPPE LUTTON

## VITE LU

### UN PARKING ILLÉGAL DÉTRUIT

**SAINTE-PAUL.** La préfecture a procédé à la destruction, hier, d'une plateforme en enrobé de 3000 m<sup>2</sup> servant de parking pour des transports collectifs. Celle-ci était située en zone agricole "particulièrement protégée" dans un périmètre d'irrigation. "Cette démolition est exécutée sur la base d'une décision de justice", a rappelé la préfecture dans un communiqué. Un premier jugement avait été rendu en 2017 puis confirmé en appel un an plus tard. "Devant l'inaction du contrevenant, les travaux ont été exécutés d'office sous contrôle d'huissier."

## CHEMIN DES PÊCHEURS, DES ARGUMENTS DE POIDS

Les avocats des propriétaires des parcelles situées à Trou d'eau sont largement revenus sur l'occupation prétendue d'un chemin des pêcheurs. S'en remettant à une doctrine préfectorale considérant qu'un accès public à la mer doit être présent au minimum dans un rayon de 500 mètres, M<sup>e</sup> Doulouma rappelle qu'il existe deux accès à la mer à 50 et 100

mètres de la propriété de son client. "Faudra-t-il donc rouvrir le nôtre ?", s'interroge l'avocate. M<sup>e</sup> Mardenalom évoque également la servitude de passage qui existait à l'époque du chemin de fer et qui permettait aux usagers de traverser des propriétés, mais aussi aux petits pêcheurs et aux agents des domaines. Il s'en remet à un courrier de la Direc-

tion des finances publiques selon lequel cette servitude "n'est plus d'actualité depuis 1957 car le projet d'extension du CFR a été abandonné." Il cite également un récent courrier de la préfecture dans lequel elle reconnaît que la servitude de passage située sur l'emprise du CFR a été perdue en même temps que le CFR s'est arrêté.



# En difficulté avec le numérique ?

## 4 000 conseillers numériques

### à votre disposition sur tout le territoire



Échanger avec  
mes proches



Accompagner  
mon enfant



Utiliser  
les opportunités  
du numérique



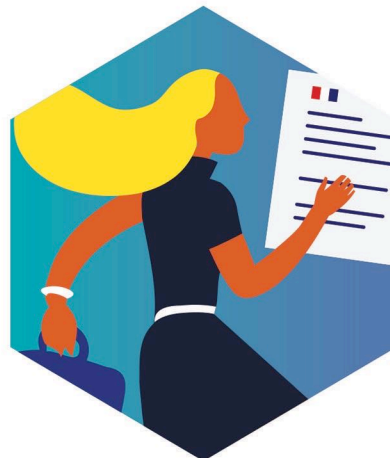
Prendre en main  
un ordinateur ou un  
téléphone portable



Comprendre ce que  
le numérique peut  
apporter à mon activité



Trouver un emploi  
ou une formation



Être accompagné  
pour mes démarches  
administratives

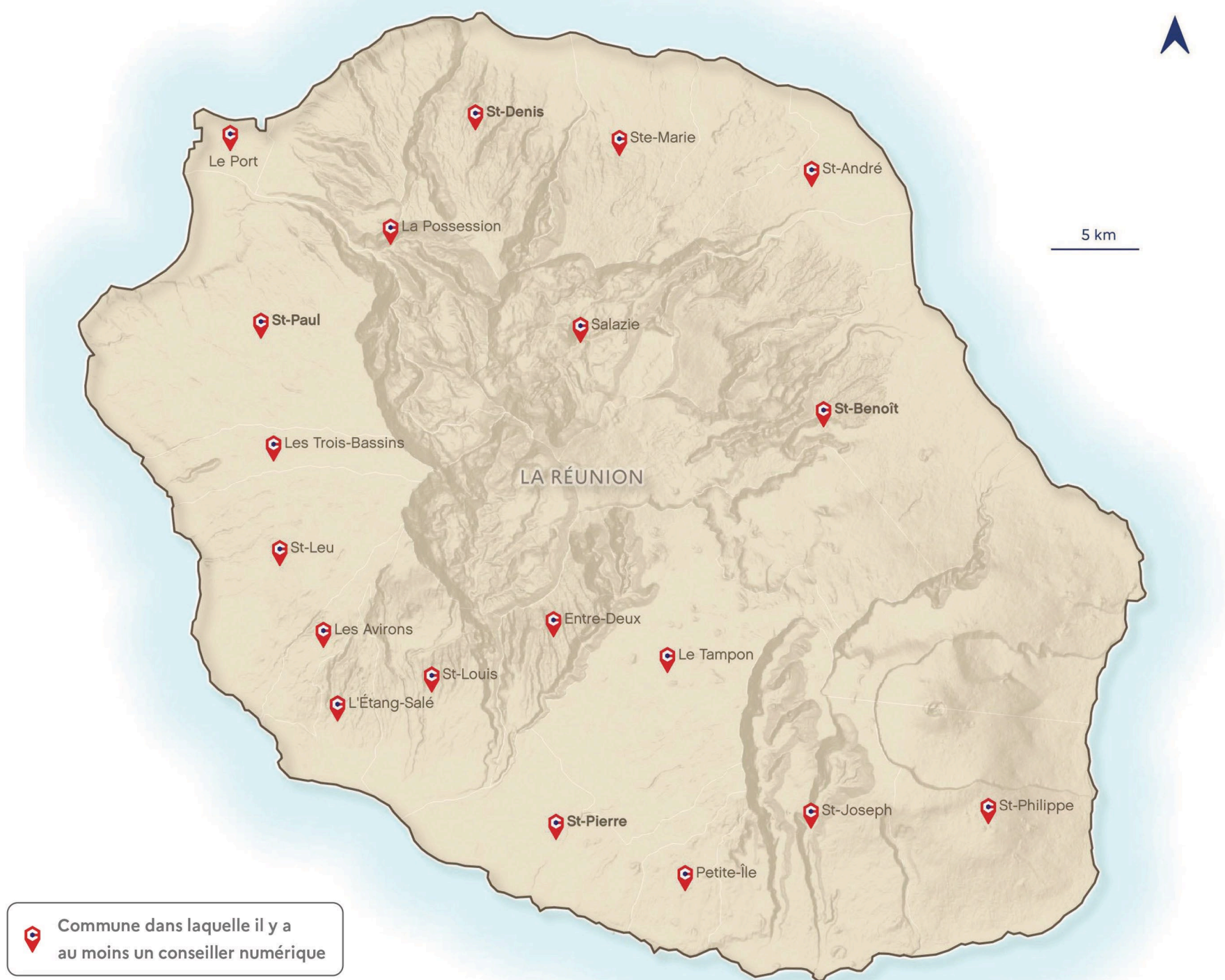


Créer et gérer (stocker,  
ranger, partager) mes  
contenus numériques

Pour bénéficier d'un accompagnement gratuit,  
consultez la carte des conseillers numériques disponibles  
dans votre département en page suivante.



# Conseillers numériques de La Réunion



Les données sont datées du 02/10/23 et peuvent évoluer.

**ENTRE-DEUX** • ASSOCIATION LIRE DIRE ÉCRIRE, 7 rue des Frères – +26 22 62 39 68 78 • CTRE COM ACTION SOCIALE L'ENTRE DEUX, 2 rue Fortune Hoarau.

**L'ÉTANG-SALÉ** • COMMUNE DE L'ÉTANG-SALÉ, av. Raymond Barre – +26 22 62 91 45 66.

**LA POSSESSION** • CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA POSSESSION, rue Waldeck Rochet – 06 92 23 71 22 • COMMUNE DE LA POSSESSION, 10 rue Waldeck Rochet – +26 22 62 22 20 02.

**LA SALINE** • C.A.S.E CORBEIL, CD4 Corbeil.

**LE PORT** • GCS TESIS, chemin des Anglais.

**LE TAMPON** • COMMUNE DU TAMPON, 256 rue Hubert Delisle – +26 22 62 59 39 85 • ESPACE MULTISERVICES DES ARAUCARIAS, 78 rue Frédéric Badré – +26 22 62 33 45 65 • MAISON FRANCE SERVICE 23<sup>E</sup> KM, 4 rue du collège – +26 22 62 59 19 11.

**LES AVIRONS** • ROULE MON Z'AVIRONS, 42 route de la Ravine Séche – +26 22 62 45 49 38.

**LES TROIS-BASSINS** • COMMUNE DE TROIS-BASSINS, rue du Général De Gaulle – 02 62 24 80 03.

**PETITE-ÎLE** • COMMUNE DE LA PETITE-ÎLE, 192 rue Mahé de Labourdonnais – 02 62 71 15 15.

**SAINT-ANDRÉ** • CASEC CRESSONNIÈRE, 14 rue des Papayers – 06 92 82 88 65 • COMMUNE DE SAINT ANDRÉ, place du 2 Décembre – +26 26 62 58 88 61 • LE SAVOIR FER, 229 chemin Bederé Maillot – +26 22 62 86 64 55.

**SAINT-BENOÎT** • CANAL NUMÉRIQUE JEUNESSE OCÉAN INDIEN, Lotissement de l'Orée – 06 92 03 88 62 • COMMUNE DE SAINT-BENOÎT, rue Georges Pompidou – +26 22 62 50 88 00.

**SAINT-DENIS** • ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE, 5 av. des Cocotiers • BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE ALAIN LORRAINE, 1 allée des Pierres de Lune – +26 22 62 90 49 90 • CINOR, 3 rue de la Solidarité – 06 92 76 23 67 • COLLECTIF MOUFIA BOIS DE NEFLES, 20 bd du Mahatma Gandhi • L'ACADEMY DES CAMELIAS, 7 allée des Sapents • SOLIDARNUM, 18 rue Albert Lougnon – +26 22 62 56 62 11 • WEBCUP, 208 rue du Maréchal Leclerc – 06 92 25 13 25.

**SAINT-JOSEPH** • ASSOCIATION DES JEUNES MAJEURS EN DYNAMIQUE, 354 rue Raphaël Babet – 02 62 23 73 40 • COMMUNE DE SAINT-JOSEPH, rue Raphaël Babet.

**SAINT-LEU** • VIEN A ZOT, 1 chemin du Stade – 06 92 52 75 30.

**SAINT-LOUIS** • ASSOCIATION BOSKA - CYBER ESPACE, 46 rue Pretoria – +26 22 62 74 90 33 • CCAS DE SAINT-LOUIS (LA RÉUNION), 65 av. Principale • FRANCE SERVICES DES MAKES, 1 chemin Rosinand Nativel.

**SAINT-PAUL** • ASSOCIATION DÉVELOPPEMENT SECTEUR SALINE, 29 rue de la mairie la Saline • C.A.S.E PAUSÉ, impasse des Cyprés • COMMUNE DE SAINT-PAUL, place du Général de Gaulle • L.A. PLATEFORME, 8 chemin Bois Joli – 06 92 60 13 83 • MAISON DE PROXIMITÉ NORD, 21bis chemin des Combavas.

**SAINT-PHILIPPE** • COMMUNE DE SAINT-PHILIPPE, 64 rue Leconte de Lisle – +26 22 62 37 00 12.



**SAINT-PIERRE** • CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-PIERRE, 2 rue de la Gendarmerie • COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES, 29 route de l'Entre Deux – 06 92 68 29 27 • COMMUNE DE SAINT-PIERRE, 100 rue Fernand Collardeau • ÉMERGENCE OI, 15 rue du Père Favron – +26 22 62 91 17 11 • EMERGENCE-OI, 43 rue du Four à Chaux.

**SAINTE-MARIE** • ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE DE L'OCÉAN INDIEN, 25 rue des Ananas • CTRE COM ACTION SOCIALE DE SAINTE MARIE, 96 rue Roger Payet • MAISON FRANCE SERVICES BEAUSEJOUR, 221 rue du Marché.

**SALAZIE** • CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE, 10 route de Bois de Pommes – 06 92 40 44 05.



**CONSEILLER  
NUMÉRIQUE**



**Les conseillers numériques sont à votre disposition et leurs services sont gratuits. N'hésitez pas à téléphoner, ou à vous rendre directement sur place.**

## Qu'est-ce qu'un conseiller numérique ?

Un conseiller numérique est un professionnel formé pour **accompagner les Français et les Françaises dans leur volonté de devenir autonomes dans leurs usages du numérique au quotidien.**

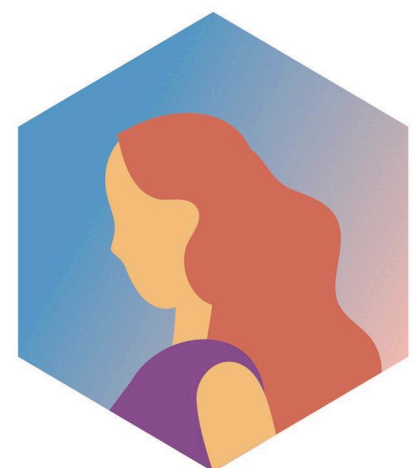
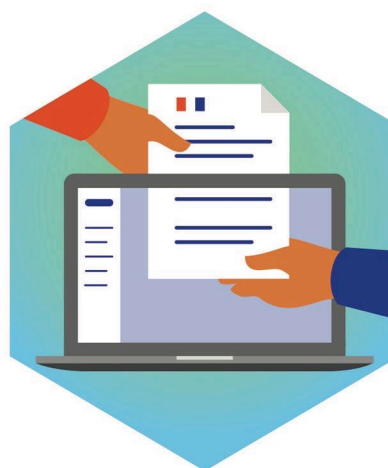
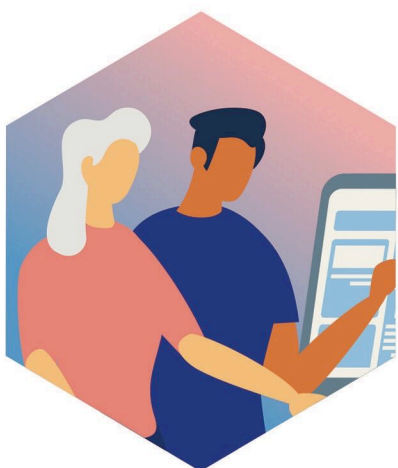
**Par des suivis individuels et des ateliers collectifs**, il veille à ce que chaque personne progresse, en fonction de ses besoins, dans le maniement des outils et usages numériques.

Financés par l'État, les 4000 conseillers numériques sont répartis dans tous les départements français, en métropole et en outre-mer

## Pourquoi aller voir un conseiller numérique ?

Je peux solliciter un conseiller numérique pour plusieurs raisons :

- si je suis en difficulté pour réaliser une démarche administrative et que je souhaite apprendre à la réaliser seul(e).
- si je souhaite enrichir mes compétences numériques pour faciliter mon quotidien.
- si je souhaite mieux connaître les enjeux liés à mes usages numériques.





# Témoignage d'une conseillère numérique



## Annabelle Permalnaïck, conseillère numérique à Solidarum

Après un master Économie appliquée, j'ai débuté une mission de service civique dans une association afin d'accompagner le public en situation de fracture numérique. J'ai eu l'opportunité de devenir référente d'un espace de médiation pendant deux ans.

À la suite de ce premier emploi, j'ai candidaté sur la plateforme conseiller-numerique.gouv.fr et ai débuté ma nouvelle mission à l'association Solidarum, qui porte le Hub Ultra Numérique, en juillet 2021. Après la formation et quelques mois en tant que conseillère numérique, j'ai été nommée coordinatrice des conseillers de l'île de La Réunion.

J'ai découvert la médiation numérique par hasard après mon cursus universitaire, mais j'ai décidé de continuer vers ce métier pour le contact avec le public, mais surtout parce que les conseillers occupent un rôle important dans la société. De plus, ayant connaissance des problématiques qui touchent La Réunion, j'ai voulu agir activement pour accompagner la population locale.

L'inclusion numérique est, selon moi, le fait de réunir des personnes éloignées du numérique autour d'actions qui visent à leur transmettre des connaissances et à les faire monter en compétences. Ces personnes ne sont pas seulement des seniors qui ont été rattrapés par l'évolution, mais également des jeunes qui sont à l'aise pour utiliser les outils numériques pour leur loisir et qui n'ont pas connaissances des outils qui leur sont utiles dans le domaine scolaire ou professionnel. Toutes personnes, de catégories, d'âges et de domaines différents sont concernées.

Ce que j'apprécie le plus dans ma mission, c'est le contact avec le public. J'ai conscience que ma mission est utile et que les conseillers et médiateurs numériques ont un rôle indispensable dans la société. Voir la montée en compétences, l'évolution et la satisfaction des personnes accompagnées me conforte dans l'idée que c'est un métier que j'aime.



## La Cyber est l'affaire de tous ! #CyberResponsable



Alors que le Cybermoi/s vient tout juste de s'achever, nous vous invitons à adopter les bonnes pratiques cyber tout au long de l'année.



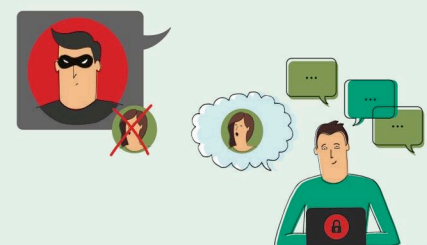
### LES MOTS DE PASSE



Votre mot de passe doit être différent pour chaque service, suffisamment long et complexe, et impossible à deviner. Ne le communiquez jamais à un tiers. Pour votre messagerie, il doit être particulièrement robuste.



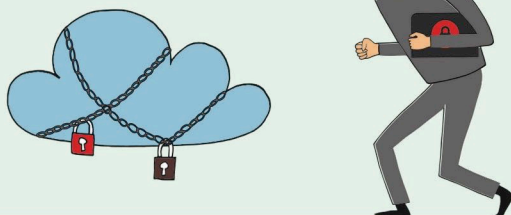
### LA SÉCURITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Protégez l'accès à vos comptes, vérifiez vos paramètres de confidentialité et maîtrisez vos publications. Faites attention à qui vous parlez. Vérifiez régulièrement les connexions à votre compte.



### LES SAUVEGARDES



Pour éviter de perdre vos données, effectuez des sauvegardes régulières. Identifiez les appareils et supports qui contiennent des données et déterminez lesquelles doivent être sauvegardées. Choisissez une solution adaptée à vos besoins. Protégez et testez vos sauvegardes.



### LES MISES À JOUR



Mettez à jour sans tarder l'ensemble de vos appareils et logiciels. Téléchargez les mises à jour uniquement depuis les sites officiels et activez l'option de téléchargement et d'installation automatique des mises à jour.







Bernadette Monnier, accompagnée ici par ses soutiens, effectue le tour de l'île depuis le 4 décembre, dans l'objectif de faire "désenclaver" sa maison (photo Ludovic Lai-Yu).

## Un tour de l'île à vélo pour faire "désenclaver" sa maison

**SAINT-LOUIS.** Depuis 2020 et après la construction d'un mur en béton sur son terrain, Bernadette Monnier ne peut plus sortir son véhicule de chez elle. Empêtrée dans une bataille judiciaire qui remonte à une dizaine d'années, la retraitée a décidé de faire le tour de l'île à vélo pour faire "désenclaver" son habitation.

Après plus de 10 ans de bataille judiciaire, Bernadette Monnier continue de se battre pour faire désenclaver sa propriété. À 70 ans passés, cette habitante de la Rivière Saint-Louis a pris le vélo, le 4 décembre, pour dénoncer, partout où elle passe, "l'immense vide juridique" autour de sa maison et de sa parcelle, à la Rivière Saint-Louis. Depuis 2010, le voisinage s'octroie une partie de ses terres malgré l'absence de servitude. Plusieurs

conflits de voisinage ont d'ailleurs éclaté à la suite de différends. Sauf que, depuis 2020, et malgré le passage d'un géomètre diligenté par les services d'urbanisme de la mairie de Saint-Louis, le voisinage a définitivement piétiné sur sa parcelle : un poteau en béton, base de la construction d'un mur, a été dressé devant chez elle après validation de quatre plans de bornages tous différents et "imprécis." Celle qui est bénévole remet d'ailleurs fortement en cause leur authenticité. Résultat : son véhicule ne

peut plus sortir de son domicile et Bernadette Monnier se retrouve enclavée, "prisonnière", dans l'incapacité de se déplacer.

Après un tour de l'île sur son vélo électrique et des arrêts dans les différentes mairies, elle a été reçue, hier matin, à Saint-Denis, par les services de la préfecture. Si aucune solution concrète ne lui a pour le moment été proposée, Bernadette Monnier, tout en bagnard vêtu, entend "poursuivre la bataille et informer les Réunionnais de sa situation". "La justice et mes voisins ont

enclavé mon terrain, insiste-t-elle. Depuis 45 mois, je suis privée de liberté." En tout, quatre plaintes (deux au pénal, deux au civil) ont été déposées par la retraitée. Trois décisions de justice ont déjà été rendues. À chaque fois, la Saint-Louisienne a été déboutée. Par la cour d'appel puis par la cour de cassation, notamment. Après avoir changé plusieurs fois d'avocats et en attendant un énième verdict décisif en début d'année, Bernadette Monnier ne baisse pas les bras.

LÉNY-HUAYNA TIBLE

## "Les commerçants sont en détresse"

**SAINT-ANDRÉ.** Dans un communiqué, l'opposant, Jean-Marie Virapoullé, fustige de nouveau l'action de la majorité vis-à-vis des commerçants du centre-ville. "Joé Bédier n'a pas tenu ses promesses alors qu'il s'était engagé à indemniser à 100 % les commerçants impactés par les travaux, provoquant la colère de nombreux d'entre eux", dénonce le vice-président du Département. Selon lui, sur les huit propositions d'indemnisation attribuées en conseil, la moitié aurait refusé "l'aumône de la majorité." Sept auraient fait un recours au tribunal administratif "afin de solliciter une juste indemnisation de leur perte financière." Pour l'opposant, la mairie continue "d'être aveugle et sourde." Il pointe une série de travaux "mal faits", notamment l'avenue de Bourbon "cabossée" ou la suppression de places de

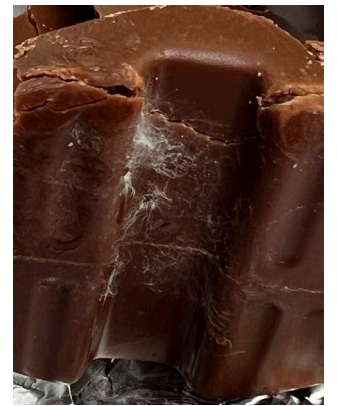
parking, "ce qui va détruire à petit feu les forces vives de notre centre-ville." Il propose de modifier le règlement intérieur de la commission d'indemnisation amiable pour pouvoir indemniser les commerçants pendant un an, d'ouvrir l'indemnisation à ceux "qui ont moins d'un an d'activité et aux commerçants de proximité aujourd'hui exclus."

Il souhaite aussi intégrer l'association des commerçants dans la commission. Pour l'élu, la mairie "ne tient pas ses engagements d'indemnisation à 100 % car elle n'a pas prévu de provision dans son budget pour réparer le préjudice subi par les commerçants." Il appelle Joé Bédier à faire appel à la Région "qui avait indemnisé les entreprises de Salazie à la suite des éboulis produits sur la RD 48." À ses yeux, le centre-ville est aujourd'hui "en détresse."

P.M.

## Du chocolat avarié distribué aux écoliers

**PLAINE-DES-PALMISTES.** À l'approche des vacances et des fêtes de fin d'année, la commune a distribué, hier, du chocolat aux écoliers de la ville. Dans la majorité des cas, tout s'est bien passé, pour d'autres beaucoup moins. On nous a fait suivre hier soir la photo de chocolat avarié, moisi dans son emballage, distribué à des écoliers. Selon certaines sources, des enfants en auraient mangé malgré les appels des enseignants de ne pas y toucher. Un accident qui en rappelle d'autres au niveau de la cuisine centrale de la ville avec l'épisode du sandwich sans garniture. Contactée, la mairie relativise l'incident à un seul lot, soit environ une trentaine de chocolats pour un total d'environ 500 écoliers concernés par la dis-



Un lot d'une trentaine de chocolats était avarié selon la mairie (photo DR).

tribution. Les marmailles privés ainsi de chocolats auront droit à une nouvelle distribution aujourd'hui. La mairie se veut rassurante sur les conséquences. Selon elle, les enfants ont pu éviter de manger les chocolats concernés.

## VITE LU

### TABLE RONDE DES ALUMNI DE SCIENCES PO CONFÉRENCE.

Ce mercredi, à partir de 14h, la section de La Réunion des Alumni de Sciences Po Paris organise une conférence sous forme de table ronde à l'Université (amphithéâtre AD1Favoreux). Question du jour : "Quel est le rôle des institutions dans le développement de La Réunion ?" Pour y répondre, la section a invité le professeur Ferdinand Mélin Soucramanien, président de l'INSP (ex-ENA) et de l'AJDOM, Wilfrid Bertile, Jean-Marc Bédier, préfet et ex-DGS à La Réunion et Jean-Louis Maillot, DGS de la CIVIS. Une centaine de lycéens préparant le concours de Sciences Po Paris seront aussi présents. L'objectif est de proposer une table ronde sur le thème du développement global "à travers le prisme universitaire, une approche interdisciplinaire et pragmatique."

### NOUVELLE PURGE SUR LA RD 48

**SALAZIE.** C'était prévu. Au soir de la tentative avortée de purge d'une cavité rocheuse au niveau du lieu-dit La Passerelle (notre édition du 6 décembre), une purge devait être réalisée pour nettoyer des galets tombés dans les filets de protection. Elle aura lieu aujourd'hui. En conséquence, la RD 48 sera totalement fermée dans le secteur de 8h15 à 15h30 avec des ouvertures ponctuelles de 30 minutes programmées à 9h15, 10h45, 12h15 et à 14h, sauf aléas.

## La Réunionnaise Lorenza en quart de finale ce soir

**ÉMISSION.** Elle avait obtenu quatre "oui" et une standing ovation lors de son passage dans l'émission *La France a un incroyable talent*, le mardi 24 octobre dernier ; bluffant à l'unanimité les juges de la 18e saison de l'émission musicale française, diffusée sur M6, le public et les téléspectateurs. Lorenza, Réunionnaise d'origine, a ainsi touché un peu plus son rêve de petite fille, en interprétant "Video games" de Lana Del Rey, une prestation qui a de suite captivé Hélène Ségara, spécialiste en la matière, mais aussi Sugar Sammy, lui aussi impressionné par le timbre de voix suave de l'artiste.

Ovationnée, donc, le 24 octobre dernier, la jeune Réunionnaise de 20 ans validait logiquement son billet pour la suite de l'aventure. Et c'est ce soir qu'elle se présentera à nouveau sur la scène de *La France a un incroyable talent*, en quarts de finale, pour tenter de décrocher son ticket pour la demi-finale, diffusée le 19 décembre prochain sur M6. L'enjeu est de taille : seuls cinq artistes par émission seront retenus pour poursuivre la compétition. Pour les départager, Éric Antoine, Marianne James, Hélène Ségara et Sugar Sammy accueillent dans leurs



La Réunionnaise Lorenza chantera ce soir sur la scène de "La France a un incroyable talent", lors des quarts de finale (photo Julien Thieul/M6).

troupes un cinquième juge de choix : l'influenceur Michou. Juge d'un soir, il aura la responsabilité de les épauler tout au long de la soirée. Rendez-vous donc

ce mardi soir, à 21h10, heure métropolitaine, sur la chaîne pour regarder la prestation de la Réunionnaise.

P.B